



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PERDON  
se réunira, en séance ordinaire

**Le Mercredi 03 Août 2022 à 18h30 à la mairie**

**Ordre du jour :**

- 1) Délibération portant mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence facultative « Action en faveur de la jeunesse »
- 2) Délibération portant attribution de subventions communales aux associations
- 3) Délibération portant retrait de la délibération du SYDEC n° 20220623\_05DEL (Remplacement des bulles Impasse du Goua)
- 4) Informations diverses

Fait à Saint-Perdon, le 26 Juillet 2022

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

